

NOMINATION

Pierre-Louis Désormière est élu président de l'ACPI¹

Paris, le 19 janvier 2016 - A l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'Association des Conseils en Propriété Industrielle (ACPI), **Pierre-Louis Désormière**, 44 ans, a été élu président de l'ACPI.

Précédemment vice-président de l'ACPI, **Pierre-Louis Désormière** succède à Guillaume de La Bigne qui s'est employé à donner un nouveau souffle à l'association historique des dirigeants de cabinets de conseil en propriété industrielle en œuvrant pour la reconnaissance des formations prioritaires du secteur, dans le cadre de l'application de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, et en accompagnant la démarche d'amélioration continue de la qualité des cabinets français par la création d'une charte nationale qualité estampillée « IP Excellence ». Ces actions ont permis à l'ACPI de renforcer ses liens avec le ministère du Travail, la Chancellerie ainsi que le ministère de l'Economie, de l'Industrie et Numérique, et de tisser des liens plus étroits avec l'INPI, l'UNAPL, Actalians (l'OPCA des professions libérales) et la CGPME.

Pierre-Louis Désormière a commencé sa carrière de conseil en propriété industrielle en 1998 au cabinet Beau de Loménie dont il est aujourd'hui l'un des associés. Mandataire européen agréé auprès de l'Office européen des brevets et titulaire d'un Master 2 en droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance, il est spécialisé en brevets d'invention. Il conseille des sociétés et des groupes, français et étrangers, notamment dans le domaine des technologies des matériaux, des instruments et des systèmes électrotechniques.

Dans le cadre de son mandat de deux ans, **Pierre-Louis Désormière** souhaite poursuivre les efforts entrepris par le bureau précédent, visant à défendre et promouvoir la profession de conseil en propriété industrielle.

Avec le nouveau bureau, il entend notamment continuer à développer la charte « IP Excellence » sur le plan national et introduire cette dernière comme une source de synergie internationale auprès de la Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle (FICPI).

Pierre-Louis Désormière envisage également de nouveaux travaux visant à mieux faire connaître les nombreuses compétences proposées par les cabinets de conseil en propriété industrielle mais aussi leur capacité à créer et protéger des richesses pour les entreprises.

Des actions de formation et d'information sont, en outre, prévues afin d'aider les membres de l'ACPI dans la gestion de leurs cabinets et dans la maîtrise de l'évolution de leur métier.

Depuis 1884, l'ACPI, branche française de la FICPI, fédère les dirigeants des cabinets de conseil en propriété intellectuelle français.

Contacts :

Pour l'ACPI : AleVia conseil - Nicole Tortello Duban - T. + 33 6 58 42 04 80 - alevia@alevia360.com

Pour le cabinet Beau de Loménie : Julien Mazel - T. + 33 1 44 18 89 00 - jmazel@bdl-ip.com

¹ ACPI - 13, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris Tél. : +33 1 53 21 90 89 - www.acpi.asso.fr